



Produit dérivé - Oeuvre d'artistes tirées de licences connues

Par **Liliaro**, le **03/07/2016** à **10:05**

Bonjour,
Je souhaite lancer dans quelques temps une gamme de produits dérivés avec l'aide d'artistes français.
Ma question est : Est-il légal de vendre un produit dérivé dont le motif, inspiré d'une licence, est une création de l'artiste ou me faut-il un accord avec la marque ?
Par exemple : Un T-Shirt "The Legend of Zelda", dont le dessin aura été fait par l'artiste en collaboration.
Voilà voilà, j'espère avoir été assez précis !
Merci d'avance ;)

Par **Liliaro**, le **05/07/2016** à **16:47**

Désolé d'avance pour le double post !
C'est juste pour relancer ;)
Merci d'avance.